



# Gestion de la biodiversité

Les changements climatiques modifient les aires de répartition des espèces, les caractéristiques des milieux naturels et le fonctionnement des écosystèmes. La Stratégie Biodiversité Suisse (SBS)<sup>i</sup> a été adoptée le 25 avril 2012 par le Conseil fédéral. Les mesures d'adaptation dans le domaine de la gestion de la biodiversité s'appuient sur les mesures du plan d'action destinées à mettre en œuvre la SBS<sup>ii</sup>, à savoir le plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse (PA SBS) approuvé par le Conseil fédéral le 6 septembre 2017, qui reprend, dans les mesures et les projets pilotes définis, les objectifs essentiels du plan d'action d'adaptation aux changements climatiques en matière de biodiversité. Les deux plans d'action sont cohérents entre eux et s'inscrivent dans un contexte politique plus large. La conception de l'infrastructure écologique, l'assainissement des aires protégées existantes et la conservation des espèces améliorent les fondements de la biodiversité et, partant, les conditions nécessaires à sa capacité d'adaptation. Les projets pilotes dans les domaines des eaux, des marais ou des agglomérations abordent la question des changements climatiques de manière implicite ou explicite. D'autres domaines politiques, tels que l'agriculture ou la durabilité, font également partie du train de mesures. Les mesures PA1-gb1 à PA1-gb7<sup>1</sup> du plan d'action d'adaptation aux changements climatiques 2014-2019 sont mises en œuvre (du moins en partie) dans le cadre des activités en cours et notamment de l'exécution de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, du PA SBS et de la mise en œuvre de la Stratégie relative aux espèces exotiques envahissantes. Cependant, les changements climatiques ne sont pas les seuls responsables des conséquences sur la biodiversité ; des mesures d'adaptation d'autres politiques sectorielles y contribuent aussi. Ces mesures peuvent avoir des effets positifs sur la biodiversité et les fonctions des écosystèmes, par exemple dans le domaine de la protection contre les crues, grâce la revitalisation des cours d'eau, mais aussi des effets négatifs comme les mesures d'irrigation (agricole) axées sur la demande plutôt que sur l'offre. Elles peuvent aussi avoir des effets négatifs sur le paysage, notamment à cause d'ouvrages de protection peu compatibles avec celui-ci, mais nécessaires en raison du dégel des zones de pergélisol en haute montagne ou de nouvelles infrastructures touristiques dans des paysages et des habitats restés préservés jusqu'ici. Les effets de ces mesures d'adaptation se manifestent plus rapidement que les changements climatiques eux-mêmes, raison pour laquelle il est plus urgent d'intervenir dans le domaine de la gestion de la biodiversité.

---

<sup>i</sup> Confédération Suisse (2012) : Stratégie Biodiversité Suisse  
([https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/biodiversitaet/ud-umwelt-diverses/strategie\\_biodiversitaetschweiz.pdf.download.pdf/strategie\\_biodiversitesuisse.pdf](https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/biodiversitaet/ud-umwelt-diverses/strategie_biodiversitaetschweiz.pdf.download.pdf/strategie_biodiversitesuisse.pdf))

<sup>ii</sup> Office fédéral de l'environnement (OFEV) (2017) : Stratégie Biodiversité Suisse, plan d'action (2017)  
(<https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/biodiversitaet/fachinfo-daten/aktionsplan-strategie-biodiversitaet-schweiz.pdf.download.pdf/Strat%C3%A9gie%20Biodiversit%C3%A9%20Suisse%20plan%20d'action.pdf>)

---

<sup>1</sup> Désignation de la mesure : PA1 = plan d'action 1, 2014-2019, gb1 = mesure 1 du domaine Gestion de la biodiversité